

## Une nouvelle convention de partenariat Safer / Notaires



NORD ET PAS-DE-CALAIS  
68, rue Jean-Sans-Peur  
BP 1296  
59014 Lille cedex  
Tél. : 03 20 57 93 07  
Fax : 03 20 57 83 76  
E-mail : [safer@safer-far.fr](mailto:safer@safer-far.fr)  
[www.flandres-artois.safer.fr](http://www.flandres-artois.safer.fr)

S.A. au cap. de 702 912 €  
RCS Lille B 465 502 011  
SIRET 465 502 011 00021  
APE 4299Z  
N° TVA Intracommunautaire  
FR 52 465 502 011 00021

Depuis plus de 45 ans et conformément à la loi, la SAFER Flandres-Artois est informée par les notaires des mutations foncières de biens ruraux sur le territoire régional.

De cette obligation, s'est construite une relation particulière entre cette institution et le notariat, relation qui s'est adaptée dans le temps afin de tenir compte des nouvelles dispositions techniques, législatives et réglementaires.

A côté de la vente immobilière classique sont venus s'ajouter de nouveaux outils tels que la faculté de substitution, la convention de mise à disposition, l'intermédiation locative, la valorisation des biens ruraux et l'expertise, l'acquisition des parts sociales ou des actions de sociétés à objet agricole.

Plus récemment, un décret du 14 mars 2012 permet désormais aux notaires d'utiliser la forme électronique pour notifier les déclarations d'intention d'aliéner à la SAFER.

Afin d'améliorer la qualité du service apporté aux différents acteurs intervenant sur le marché foncier rural, Monsieur Denis BOLLENGIER, Président de la SAFER Flandres-Artois et Maître Véronique DHOTEL, Présidente du Conseil Régional des notaires du Nord-Pas de Calais ont signé le 15 mai dernier une convention de partenariat.

Par le biais de ce document, la Safer et les notaires s'engagent à coopérer davantage par la mise en commun de leurs compétences et de leurs informations.

A titre d'exemple, la Safer Flandres-Artois s'engage, sous le respect de certaines conditions, à répondre avant l'expiration du délai de 2 mois dont elle est bénéficiaire à toute notification qui lui est signifiée en cas de vente d'un bien rural. De même elle offre un nouveau service au notariat en acceptant de communiquer, aux notaires de la Cour d'Appel de Douai qui en feront la demande, des références de prix concernant le marché foncier de sa zone d'intervention.

Gageons que cette ouverture dans les relations SAFER / Notaires permettra de mieux satisfaire la clientèle propriétaire de biens ruraux.

[www.safer.fr](http://www.safer.fr)  
[www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com)  
Prix des terres et des vignes

Contact :  
Anne-Catherine VANDERCRUYSSSEN Tél : 03.20.57.93.07